

# R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



## COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corrèze

COMMUNE de MARCILLAC LA CROISILLE

L'an **deux mil vingt, le dix huit décembre**, à **20h00**, le Conseil Municipal de la commune de **MARCILLAC LA CROISILLE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jean Louis BACHELLERIE**.

Étaient présents : Mme Agnès AUDEGUIL, M. Jean Louis BACHELLERIE, Mme Joëlle CHAULET, M. Nicolas FAUGERAS, Mme Clémence FOIX, Mme Sandrine LECOCQ, M. Jean-Luc MAZENOUX, M. Guy NARD, M. Frédéric RATELADE, M. Hervé SAIGNE, Mme Danièle TABASTE, M. Mathieu VINATIER.

Étaient absents excusés : Mme Nikita NOISILLIER, Mme Catherine ROUSSET, Mme Muriel THIERARD.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : Mme Catherine ROUSSET en faveur de Mme Agnès AUDEGUIL, Mme Muriel THIERARD en faveur de M. Guy NARD.

Secrétaire : Mme Danièle TABASTE.

Compte rendu du précédent Conseil Municipal approuvé à l'unanimité.

---

### **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-076 : Projet de baux pour deux bâtiments photovoltaïques avec la Société Solvéo Energie**

Monsieur le Maire présente la proposition de la Société Solvéo Energie pour la construction de deux bâtiment équipés de panneaux photovoltaïques situés à la zone artisanale de Bellevue.

Ces bâtiments de 37,5 mètres de long par 17 mètres de large permettraient d'accueillir de nouvelles entreprises.

Le coût de ces constructions serait à la charge de la Société Solvéo.

La commune prendrait en charge les terrassements des deux plateformes qui seraient ensuite louées pour une durée de 30 ans.

A l'issu de période, la Commune récupérerait les deux bâtiments.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- Accepte la proposition de construction de deux bâtiments par la Société Solvéo Energie,
- Désigne la Sarl Ducros- Levrat comme géomètre pour procéder au bornage,
- Donne tous pouvoirs et signature à Monsieur le Maire pour s'occuper de ce projet.

14 VOTANTS

14 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

---

### **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-077 : Projet de bail pour des ombrières photovoltaïques au boudromme, avec la Société Solvéo Energie**

Monsieur le Maire présente la proposition de la Société Solvéo Energie pour la construction d'ombrières équipées de panneaux photovoltaïques, situées au boulo-drome rue Marthe Métivier.

Ces structures mesureraient 40 mètres de long par 15 mètres de large.

Le coût de ces constructions serait à la charge de la Société Solvéo.

Ces ombrières seraient ensuite louées pour une durée de 30 ans.

A l'issue de période, la Commune récupérerait la structure.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte la proposition de construction d'ombrières par la Société Solvéo Energie,
- Donne tous pouvoirs et signature à Monsieur le Maire pour s'occuper de ce projet.

14 VOTANTS  
14 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

#### **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-079 : Demande d'aliénation d'un chemin rural au lieu- dit "Theil Haut"**

Monsieur le Maire fait part d'un courrier de Monsieur Veysset Serge et Monsieur Chaissac Michel, domiciliés respectivement à Feillens et Saint Alban Leysse, demandant:

- L'aliénation du chemin bordant les parcelles AS 23-24-25-273 et AS 25-273 situées au lieu-dit "Theil- Haut".

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité:

- Décide d'engager la procédure d'aliénation.
- Décide de faire appel à Monsieur le Commissaire Enquêteur, Jean- Paul Baudet, pour mener à bien l'enquête publique.
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette procédure.

14 VOTANTS  
14 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

#### **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-080 : Demande d'aliénation d'un chemin rural au lieu- dit "Bournol"**

Monsieur le Maire fait part d'un courrier de Monsieur Veyre Edouard, domiciliés au n° 12 à Bournol sur notre commune, demandant:

- L'aliénation d'un chemin entre les parcelles AO 57-203 situé au lieu-dit "Bournol".

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- Décide d'engager la procédure d'aliénation.
- Décide de faire appel à Monsieur le Commissaire Enquêteur, Jean- Paul Baudet, pour mener à bien l'enquête publique.
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette procédure.

14 VOTANTS  
14 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

#### **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-081 : Achat de défibrillateurs**

Madame Audeguil informe les membres du conseil Municipal de la nécessité de s'équiper de défibrillateurs.

Elle explique qu'un groupement d'achat est mis en place par la Communauté de Communes Egletons- Ventadour- Monédières et que cela permettrait à la Collectivité de bénéficier de tarifs attractifs.

Elle présente un devis de France DAE concernant cinq défibrillateurs pour un montant de 5 284,00€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve l'achat de ces équipements
- décide de demander une aide de l'Etat au titre de la DETR
- autorise Monsieur le Maire à entreprendre les démarches concernant ce projet.

14 VOTANTS  
14 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

### **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-082 : Demande de subvention DETR pour l'achat de défibrillateurs**

Madame Audeguil informe l'Assemblée de la nécessité de s'équiper de quatre défibrillateurs intérieurs pour la salle des fêtes, la salle omnisports et nos deux postes de baignades ainsi qu'un défibrillateur extérieur pour la mairie.

Le coût de ces équipements s'élève à 5 284,00 € HT.

Une subvention au titre de la DETR 2021 peut être sollicitée à hauteur de 40%.

Le plan de financement serait donc le suivant:

Coût H.T des équipements	5 284,00 €
Subvention DETR (40%)	2 113,60 €
Charge Commune	3 170,40 €
T.V.A (20%)	1 056,80 €
<b>Total T.T.C</b>	<b>6 340,80 €</b>

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuvent l'installation des équipements présentés ci-dessus,
- Valident le plan de financement proposé ci- dessus,
- Sollicitent l'aide de l'Etat au titre de la DETR,
- Autorisent Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires et à signer tout document afférent à ce projet.

14 VOTANTS  
14 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

### **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-084 : Formation des agents communaux aux premiers secours**

Monsieur le Maire fait part de l'intérêt d'organiser une formation "premiers secours" aux agents municipaux.

Cela concerne environ 10 agents qui travaillent sur différents sites (garderie, école, mairie, extérieur...).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte la mise en place de cette formation,
- Autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec le SDIS de la Corrèze.

14 VOTANTS  
14 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

#### **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-086 : Exonération d'un loyer local commercial**

Monsieur le Maire rappelle que lors de la période de confinement de novembre 2020, le salon Isabelle coiffure, s'est trouvé sous le coup d'une fermeture administrative. Le local qu'elle occupe étant un local communal, Monsieur le Maire propose d'exonérer ce salon de coiffure d'un mois de loyer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'exonérer le salon Isabelle Coiffure d'un mois de loyer.

14 VOTANTS  
14 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

#### **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2020-089 : Don d'un arbre lors d'une naissance**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que lors d'une réunion préparatoire il a été émis le souhait de plusieurs élus, d'offrir un arbre lors de la naissance d'un enfant domicilié sur le territoire de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide cette proposition ;
- Décide de mettre en place ce don à partir du 01<sup>er</sup> Janvier 2021.

14 VOTANTS  
14 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

#### **INFORMATION : Informations**

- Monsieur le Maire informe qu'une coupure d'électricité se déroulera le jeudi 07 janvier 2021 sur une partie du territoire de la Commune. Une information sera effectuée par les services d'ENEDIS.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h50.

---